

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
- VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
- VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
- VU l'article R. 610-5 du code pénal,
- VU la demande présentée par DAGAND ATLANTIQUE, représenté par Monsieur ANDRADE, 3 Route de la Petite Tourette - 16400 LA COURONNE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public, Place d'Armes, en vue de réaliser des travaux sur le clocher de l'église du lundi 19 avril 2021 au vendredi 01 octobre 2021 de 8 h 00 à 17 h 00.

CONSIDERANT que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation de la circulation et du stationnement.

ARRETE

- Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous réserve du respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée du chantier, le stationnement sera interdit au droit du chantier pour la pose des échafaudages autour de l'église, la pose d'un bungalow et afin d'entreposer les containers de chantier. Les installations seront clôturées ainsi que l'aire de stockage des matériaux côté Place d'Armes. La circulation se fera uniquement dans le sens entrant en arrivant du Boulevard Mestadier pour accéder à la Place d'Armes (selon plan ci-joint). Pour sortir de la Place d'Armes il faudra passer uniquement par la Place du Marché.
- Article 3 :** Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par l'entreprise effectuant les travaux et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** Madame La Lieutenant de la Communauté de la Brigade de Gendarmerie de La Souterraine et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix-neuf avril deux mille vingt et un.

Destinataires :

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Monsieur ANDRADE, DAGAN ATLANTIQUE.*

Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Eglise Notre-Dame de la Souterraine - Creuse -23

Plan de l'installation de chantier de la Tranche Ferme -
- Dagand Atlantique

